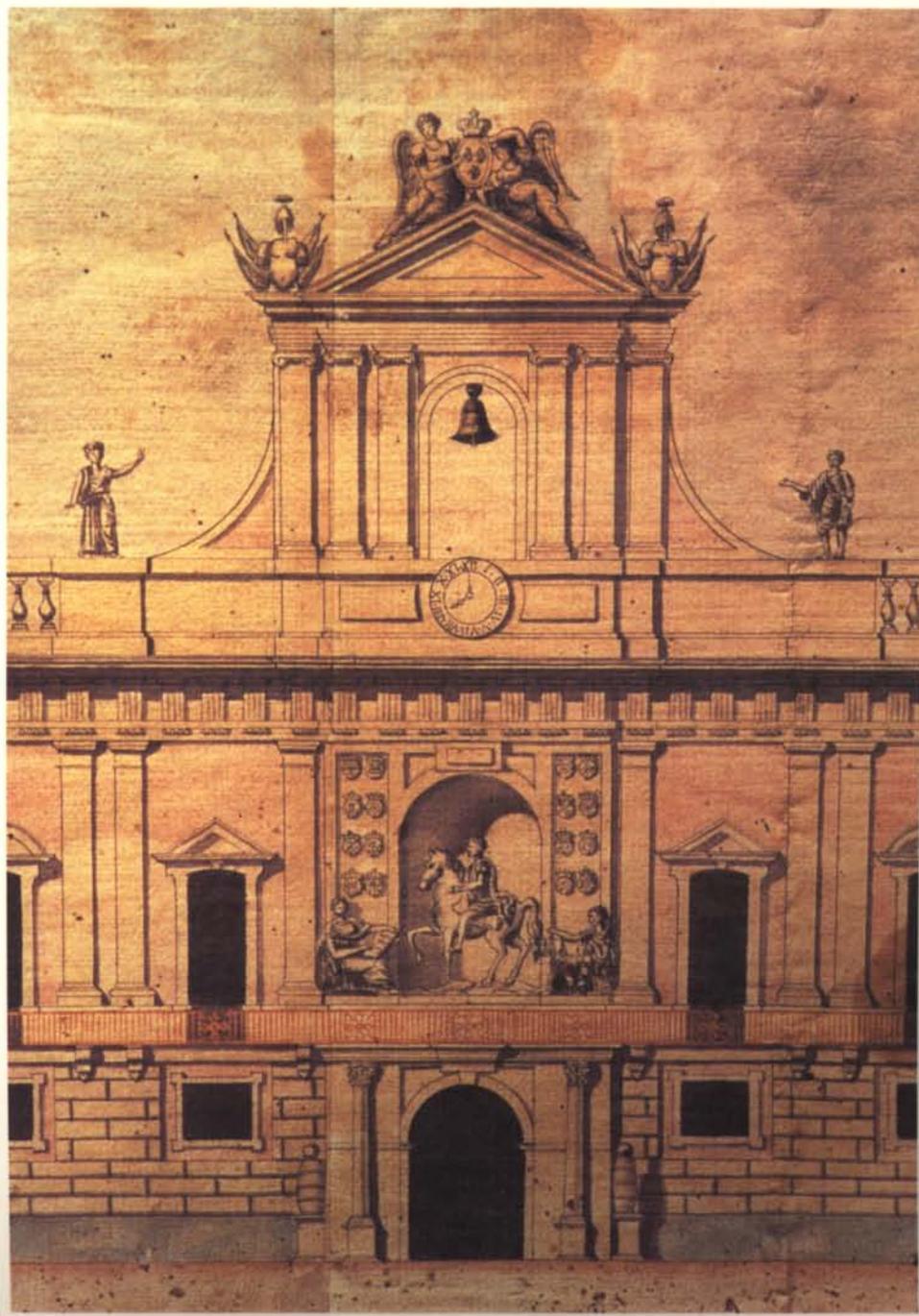


M É M O I R E S DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE



TOME LVII - 1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

TOME LVII

1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

TOULOUSE

HÔTEL D'ASSÉZAT

Place d'Assézat 31000 Toulouse

PIERRE LEVESVILLE ET LA RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE NÎMES

par Georges COSTA *

La communauté protestante apparue à Nîmes dès le second tiers du XVI^e siècle, se développa avec tant de succès que les conflits avec les catholiques ne tardèrent pas à manifester de plus en plus vivement au cours des années suivantes. Le paroxysme de la crise religieuse fut atteint le 29 septembre 1567, jour de la fête de saint Michel, quand les Huguenots massacrèrent un grand nombre de catholiques, d'où le nom de « la Michelade » donné à ce sinistre événement (1).

Les États du Languedoc, réunis à Béziers le 14 novembre suivant, ne manquèrent pas d'adresser au roi de pressantes doléances pour dénoncer les massacres, les dégâts et les pillages commis par les religionnaires qui, après s'être rendus maîtres de la ville de Nîmes, y avaient entrepris la destruction systématique des couvents et des églises afin d'empêcher la pratique du culte catholique.

C'est dans ces circonstances que la municipalité protestante adjugea au rabais officiellement la démolition de la cathédrale, après avoir convoqué « dans la salle de l'Hôtel de Ville les maçons et les charpentiers qui étaient en état de l'entreprendre » (2). Les ouvriers avaient déjà commencé à attaquer la base du grand clocher, lorsque l'ordonnateur des travaux « considérant qu'on pouvait en faire usage pour y placer des sentinelles fit cesser les ouvriers et leur fit seulement démolir le corps de l'église » dont les voûtes et les parties hautes furent abattues, tandis que le clocher et la façade romane attenante étaient épargnés (3).

Une pièce de procédure conservée au dossier décrit le piteux état de l'édifice après ces événements, ainsi que les conditions précaires dans lesquelles le culte catholique fut, par la suite rétabli : « Pendant les derniers troubles et depuis la Michelade de Nîmes, l'église cathédrale de lad. Ville a été tellement ruinée qu'il n'y reste plus que le devant d'icelle, et les matériaux comme sont pierre et sable emportés, et au lieu d'iceulx, remis les immondices de la Ville jusques à l'haulteur de douze ou vingt pams. De mesme ont été démolies toutes les maisons claustrales des Srs dignitaires et chanoines, et n'estant demeuré que une petite crotte, qui servoit autrefois à usage profane, et les murailles du réfectoire où vivoient en commun les dignitaires et chanoines avant qu'ils fussent sécularisés... » (4).

Les chanoines étant revenus à Nîmes vers 1580 résolurent d'utiliser la « crotte qui est au bout dud. réfectoire » pour y continuer le service divin. Ils firent donc réparer cette salle voûtée, puis, pour donner plus de place aux fidèles ils décidèrent, en 1584, de réhabiliter et « vouter de pierre » l'ancien réfectoire (5).

Malheureusement la voûte s'effondra peu après, et ils durent se contenter en 1589, de faire couvrir par une simple charpente ce local provisoire dont ils poursuivirent l'aménagement intérieur dans les années suivantes.

* Communication présentée le 6 mai 1997, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 1996-1997 », p. 229.

1. MÉNARD, *Histoire de la ville de Nîmes*, éd. 1875, t. V, § XXI.

2. La cathédrale de Nîmes est placée sous le vocable de Notre-Dame et saint Castor.

3. MÉNARD, *op. cit.*, t. V, § XXII.

4. A.D. Gard, G. 221. *Mémoire pour nous défendre contre les catholiques de Nîmes pour la réparation de l'église en lequel nous veulons surcharger*. Ce mémoire défendant les intérêts du Chapitre est suivi de l'avis des conseillers de Bertier et de Ferrières.

5. A.D. Gard, G. 221. Le contrat fut passé le 16 avril 1584 avec François Comte et d'autres maçons nîmois pour 1700 livres.

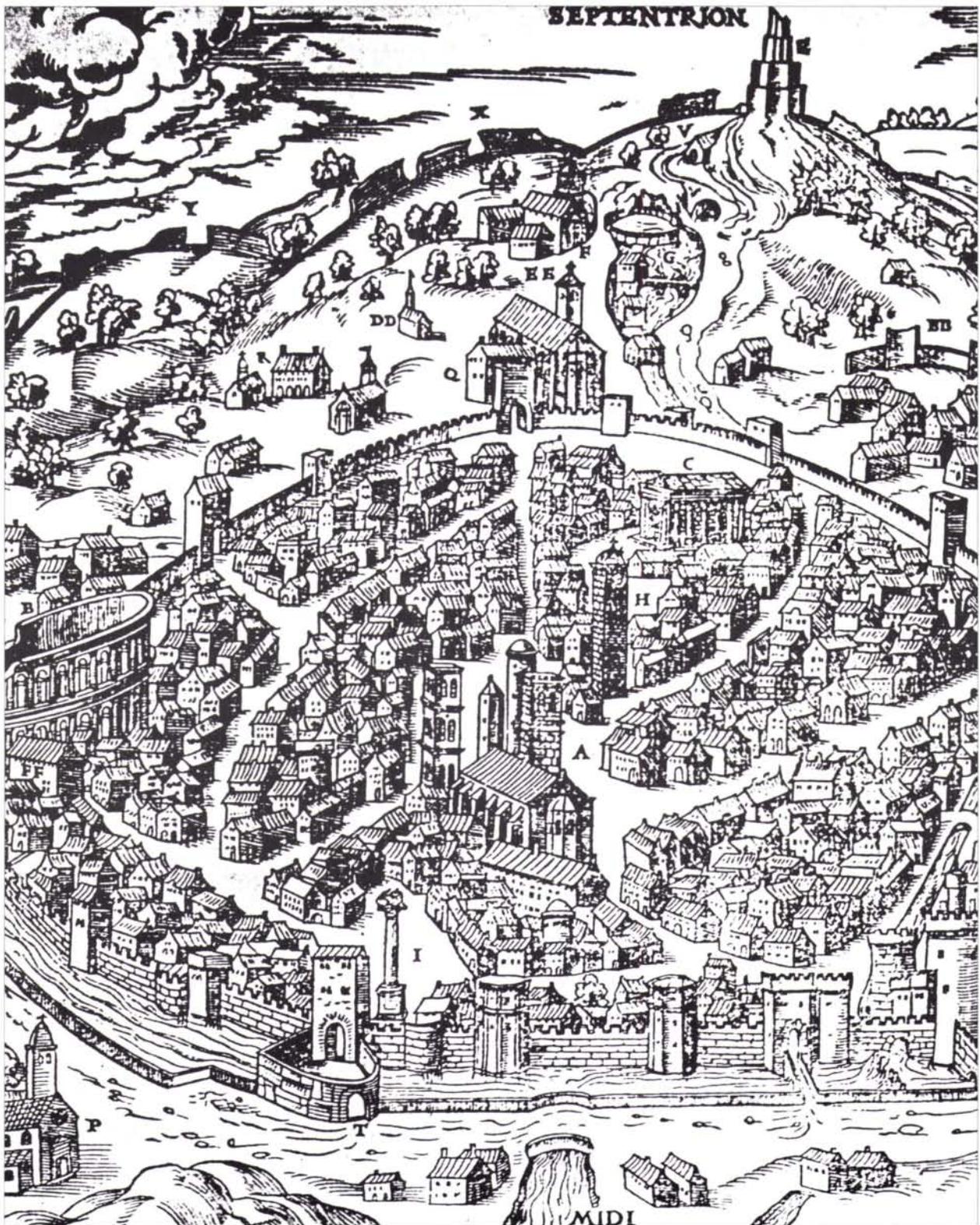


FIG. I. LA CATHÉDRALE DE NÎMES AVANT SA DESTRUCTION (A) d'après la gravure de 1560.

Toutefois, depuis que la paix religieuse s'était instaurée avec la promulgation de l'Édit de Nantes (1598), le clergé et les catholiques de Nîmes se montraient de plus en plus désireux de reconstruire l'ancienne cathédrale.

En 1606, l'évêque pensa que le moment était enfin venu de faire lever une taxe pour « fere oster les immondices de la grande esglise cathédrale ruynée... avec espérance de la bastir... ». Mais si les fidèles étaient prêts à donner mille écus de participation aux travaux, en revanche les chanoines se montraient réticents à « s'embarquer en tels grands frais avec sy peu d'aide des catholiques », car ils avaient déjà consulté des maîtres maçons qui estimaient que cette reconstruction coûterait plus de cent mille livres.

Pour mettre un terme à toutes ces contestations, les chanoines délibérèrent de recourir à l'arbitrage du Parlement de Toulouse, et ils joignirent à leur requête un mémoire détaillé rappelant les efforts qu'ils avaient déjà consentis pour assurer l'exercice du culte.

Dans leur avis, rendu le 29 juillet 1606, les conseillers de Bertier et de Ferrières recommandèrent que le conflit soit résolu « amiablement » et se prononcèrent en faveur de la contribution des habitants catholiques puisqu'ils voulaient « une grand esglise quy réponde à la célébrité de leur ville ».

Les débuts de la reconstruction et les premières expertises

Saisi à son tour de la question du financement de l'opération, le Conseil du roi, dans sa séance du 1^{er} août 1609, rendit un arrêt ordonnant que la reconstruction de la cathédrale serait entreprise avec la participation financière de toutes les parties concernées : l'évêque, le Chapitre et les fidèles. Le 20 décembre suivant, le Chapitre délibérait, à son tour, de reconstruire l'édifice, et le 24 mars 1610, il décidait de lancer des annonces afin de passer le prix fait de la besogne au moins disant.

Le 9 août 1610, le contrat pour « réédifier la grand esglise Nre Dame » fut conclu entre le Chapitre et le maître maçon local Antoine Alibert. Mais dès le lendemain, celui-ci s'empressait de céder son bail à deux personnages plus importants, qui l'avaient cautionné (7). L'un Isaac Peladan, riche marchand nîmois, apportait l'engagement de ses deniers, l'autre Guichard Baudan, offrait la garantie de sa compétence professionnelle, puisqu'il était Maître des ouvrages du roi en la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire (8). Comme cela était souvent le cas à cette époque, la possession de ce titre officiel ne l'empêchait pas de diriger le chantier en qualité d'entrepreneur, pour en tirer bénéfice.

Les travaux destinés à relever l'édifice commencèrent dès les mois suivants, comme en font foi les acomptes versés aux entrepreneurs par le syndic du Chapitre (9). Cependant les négligences apportées dans le choix des matériaux, et les imperfections nombreuses dans la reconstruction des « encoules », c'est-à-dire des contreforts, devinrent bientôt si apparentes que les chanoines jugèrent indispensable, dès l'année suivante, de faire procéder à une expertise par un homme de l'art. À ces fins, le Chapitre appela en consultation l'architecte Antoine Borel (10). Parti d'Arles le 10 octobre 1611, celui-ci demeura quatre jours à Nîmes, en compagnie du maître maçon arlésien Claude Furet, dit « Bourges », pour examiner en détail les ouvrages et en dresser le rapport. Ce premier rapport suscita les protestations des entrepreneurs, qui souhaitèrent y répondre en présence de l'expert. Dans le but d'organiser une réunion sur place, le grand archidiacre n'hésita pas à partir pour Arles le 24 novembre 1611 afin de décider Antoine Borel à revenir à Nîmes « pour soustenir le rapport qu'il avoit fait ». Mais l'archidiacre ne put joindre l'architecte qui se trouvait alors à Aix. Le mois suivant, malgré la rigueur de la saison, il entreprit de nouveau le voyage (23 au 27 décembre) dans l'espoir de ramener Antoine Borel à Nîmes. Ce fut en vain...

En désespoir de cause, dès le début de l'année 1612, le Chapitre décida de faire appel à de nouveaux experts. Il

6. A.D. Gard, G. 221. Prix fait du 7 juillet 1589 avec le charpentier Guillaume Toureille pour la somme de 800 livres.

7. Baudan et Peladan sont cités par A. de Lamothe, *Inventaire sommaire des archives départementales du Gard, série G*, 1876, p. 17 sq. ; il en est de même pour Laguiolle et Le Roy.

8. Sur Guichard Baudan, voir Corine POTAY, *L'architecture de l'âge classique à Nîmes, fin XVI^e - fin XVIII^e siècle*, thèse, Lyon II, 1991 (Bibl. d'Art et d'archéologie, Paris, MF 223/742), p. 139-140 et 184-185.

9. A.D. Gard, G. 219. Cahier de comptes (septembre 1610 - janvier 1915) intitulé *Pour la réédification de l'église cathédrale de Nîmes*, f^o 1 sq. et f^o 9-10 v^o.

10. A.D. Gard, G. 219. f^o 8-10. Voir Jean BOYER, « Antoine Borel, ingénieur et architecte arlésien (1575-1623). Livre de raison inédit », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, Année 1982, Paris, 1984, p. 17 sq., auquel on doit d'avoir attiré l'attention (p. 27, note 15) sur la présence à la cathédrale de Nîmes de Pierre "Lerefeuille" autrement dit Levesville comme l'ont justement indiqué B. SOURNIA et J. L. VAYSETTES dans le *Guide du Patrimoine Languedoc-Roussillon*, 1996, p. 404.

s'agissait des maîtres maçons : Nicolas Laurens, d'Aix, Didier Laguiolle de Béziers, Vidal Sauvan, Pierre Vincent et Antoine Comte, tous trois de Nîmes, auxquels fut adjoint Jean Carrière, de Montpellier. Ils déposèrent leurs conclusions le 13 février 1612, aussitôt rejetées par les entrepreneurs qui réclamaient une expertise contradictoire.

Le Chapitre y consentit. Les cinq nouveaux experts retenus furent les maîtres maçons Louis Thoulouze et Pierre Imbert d'Avignon, choisis tous deux par « les ecclésiastiques et les catholiques », Robert Mathiot, d'Uzès, et Pierre Viguier, de Montpellier, désignés par les entrepreneurs, et enfin Jean Bertrand dit Grand Jean, de Sommières, nommé « d'un commun accord », ayant tous reçu pour mission de déterminer « si le bastiment est bon et... suffisant pour pouvoir porter... les voutes et (le) couvert... notamment en ce qui concerne les murailles maitresses et encoules... ». Leur rapport du 6 avril 1612, heureusement conservé, rend compte de l'avancement du chantier. Les experts estimaient notamment que « neuf encoules desja faictes au « dehors de lad Eglise » pouvaient être continuées, en revanche, à l'intérieur, les « sept » encoules... parchevées, prestes à pozer la naissance des arcz doubleaux, ougives et formarets « quoique trouvées » bien et duement faites suivant l'article du contrat de pris fait... néaulmoins considérant la grande charge et fardeaux que luy convient mettre et porter » furent considérées comme n'étant pas « suffisantes ».

Aussi préconisaient-ils qu'elles soient « abattues jusques au plan des tribunes et en après, réédifiées de nouveau avec grosses et longues pierres de taille ». Enfin, les experts terminaient leur rapport en déclarant que le bâtiment leur paraissait « estre bon et assuré, pourveu qu'il aye esté bien fondé, ce que nous n'avons pu veoir, pour n'avoir [les fondements] esté ouverts... » (11). Cette conclusion dubitative soulignait les lacunes de la consultation.

Cependant, saisie de ce rapport, la Chambre des requêtes du Parlement de Toulouse s'estimait suffisamment informée, et rendait le 13 octobre 1613, un jugement conforme, condamnant Baudan et Peladan à démolir les ouvrages en question et à les reconstruire suivant les prescriptions édictées. Ce que les entrepreneurs refusèrent d'exécuter, laissant « l'œuvre incomplète sans y vouloir rien faire... ».

L'ultime expertise et l'établissement du projet de reconstruction (décembre 1614)

Le refus des entrepreneurs contraignit les Chanoines à poursuivre la procédure en s'adressant au Juge Mage au siège présidial de Nîmes pour lui demander d'ordonner le sondage des encoules, et de faire procéder à l'exécution du jugement. Ce fut donc sous l'autorité de Louis de Rochemore, Juge Mage, et de son lieutenant François de Rozel que furent exécutées les fouilles au pied des contreforts et que fut organisée la dernière expertise, dont on a gardé un précieux compte rendu des séances (12). Le juge avait fixé à trois le nombre des consultants : un expert pour chacune des parties, et un « tiers-expert » (à la désignation du juge) qui était l'arbitre de la situation.

On devine que le choix des consultants allait, pour les deux premiers, susciter des affrontements. La nomination, par les Chanoines, de Didier Laguiolle, maître maçon de Béziers déjà cité, employé alors avec Jean Thuillier à la vérification des fondations, déclencha les protestations des entrepreneurs, mais en vain.

Trois jours après, ce fut au tour des Chanoines de refuser le candidat des entrepreneurs, le maître maçon Pierre Rouget « grandement suspect » par ce qu'il avait fait au château de Beaucaire des réparations qui devaient être reçues par le même Baudan, en sa qualité de Maître des ouvrages du roi et qui aurait menacé « ledit Rouget, s'il ne faisoit rapport suivant sa volonté, de luy nuyre à la reception de l'ouvrage dud. Château... ». Il apparut donc « raisonnable de prendre autre prudhomme », mais Baudan refusa de proposer un autre nom.

Aussi le 27 novembre 1614, le lieutenant prit d'office, à la place du récusé, Antoine Pichot, dit « Rat », maître maçon de Beaucaire, et surtout il désigna comme tiers-expert « M^r Pierre Levesville, habitant de la ville de Tholose, qui a basti l'esglise de St Estienne de ladite Ville... ».

Le choix motivé de cet architecte orléanais, bien connu à Toulouse où il s'était fixé depuis quatre ans, correspondait parfaitement à l'exigence « qu'icelluy tiers aye la qualité de bon maître masson et architecte et quil aye esté employé à semblables ouvrages qu'est la rédification des esglises... ». À ce titre – et parmi d'autres – ses remarquables travaux à la cathédrale de Toulouse, dont il venait récemment d'achever et de voûter le chœur, apportaient l'indiscutable garantie de sa compétence.

11. A.D. Gard, G. 219.

12. A.D. Gard, G. 221. *Cahier. Procédure faicte par Mrs de Rochemore et de Rozel lieutenant général et principal sur la vérification des manquemens commis en l'esglise cathédrale de Nismes* (nov.-déc. 1614). Jean Thuillier « M^r architecte de Reims en Champagne demeurant à Grenoble » séjourna à Nîmes 18 jours.

Le lendemain le Juge Mage confirmait ce choix, et décidait que les trois experts seraient mandés dans les quinze jours « pour procéder à la vérification des fondements et encoules faits en l'esglise cathédrale de la présant ville par lesd Baudan et Peladan ».

Des messagers furent envoyés vers les trois experts pour les convoquer à Nîmes, toutes affaires cessantes, afin qu'ils soient sur place vers le milieu du mois suivant. Appelés à comparaître devant le Juge Mage le 16 décembre, ils prêtèrent serment devant lui le 18 décembre et se mirent aussitôt au travail.

Le 22 décembre eut lieu, en présence du juge et des trois experts, une réunion contradictoire décisive, entre le syndic du Chapitre et les entrepreneurs. Le syndic rappela « les faultes et manquements commis aux encoules de lad. esglise... aulcunes n'ayant pas l'ampactement et talus nécessaires, les autres ont esté basties de petites pierres mal liées sans chaux et sable, d'autres qui ne sont pas basties à plomb et des autres qui ne sont pas assises sur le ferme, lesquelles faultes sont si évidentes et si grandes qu'elles ne se peuvent accomoder sans les abatre... et édifier de nouveau... ». Pour leur défense, les entrepreneurs répliquèrent que les contreforts qu'ils avaient construits dépassaient pourtant en longueur et en largeur les dimensions prévues dans leur contrat, et que les défauts de construction étaient imputables au « M^e conducteur que led Scindic leur avoit baillé... pour la conduite de l'ouvrage, lequel en avoit dressé le modèle qui n'a pas alligné lesd. fondemens à leur point ». Ce faisant, Baudan et Peladan tentaient de se présenter comme « des marchandz fournisseurs qui n'ont [eu] aulcung pouvoir sur la conduite » des travaux. Ils prétendaient enfin que les fouilles opérées récemment au pied des contreforts pour l'expertise, avaient eu l'effet néfaste de retirer les terres qui soutenaient les fondations (13).

La veille de Noël 1614, les trois experts déposèrent leur rapport « en sept folios papier » tendant à la démolition des ouvrages défectueux. Il était accompagné, en outre, d'un plan et dessins d'un projet pour la reconstruction de la cathédrale, signés par tous trois, mais dressés en fait par le « tiers-expert » Pierre Levesville, avec le concours de Didier Laguiolle. Tous ces documents ont malheureusement disparu, mais les sommes allouées aux experts pour leurs vacations, à savoir 360 livres à Pierre Levesville, 115 livres à Didier Laguiolle, et 63 livres à Antoine Pichot, indiquent clairement la part qui était reconnue au travail et capacités de chacun d'eux (14).

La reconstruction de la cathédrale (1618-1621)

Après avoir touché les honoraires de sa consultation le 3 janvier 1615, Pierre Levesville quitta Nîmes pour aller terminer les chantiers qu'il avait laissés en cours à Toulouse. Il s'agissait d'abord des travaux de l'Arsenal du Capitole, ensuite l'agrandissement du retable de la paroisse de la cathédrale Saint-Étienne, et enfin la construction d'une maison pour Anne de Cadilhac, conseiller au Parlement (15).

Demeuré à Nîmes après l'expertise, Didier Laguiolle fut employé alors à réparer les contreforts de la cathédrale, à la demande des chanoines, dont il avait gagné la confiance. Comme il avait collaboré au nouveau projet, il semblait tout désigné pour participer un jour à la reconstruction effective de l'édifice. Mais, en dépit des sommations faites aux entrepreneurs d'abatre les ouvrages défectueux, les travaux projetés restèrent en attente pendant plus de trois ans. C'est seulement après que Baudan et Péladan eurent formellement renoncé à la poursuite de l'entreprise que les chanoines purent enfin confier la tâche à celui qu'ils avaient déjà pressenti.

Le contrat établi « suivant le plan et dessain... faitctz par M^e Pierre Levesville et Didier Laguiolle, en trois pièces de papier », fut passé le 19 juillet 1618 avec le même Laguiolle qui s'engagea à exécuter le travail dans le délai de

13. *Ibid.*

14. A.D. Gard, G. 219. Cahier des comptes, f^o 36 sq. Ces sommes globales correspondaient à 22 journées de vacation (y compris le temps du voyage aller et retour) pour Levesville, 23 journées pour Laguiolle, et 18 pour Pichot. Parmi tous les experts, Pierre Levesville fut le plus prisé, toutes consultations confondues. Ainsi, comme honoraires journaliers, le maître maçon Furet toucha 1 livre, Antoine Pichot 3 livres, Didier Laguiolle 4 livres (1612) puis 5 livres (1614), Antoine Borel et Jean Thuillier 6 livres, et enfin Pierre Levesville 9 livres, et même 12 livres pour chacune des huit journées pour la « faction d'ung nouveau dessain pour lad esglise » et pour tenir compte de ses frais de voyage et des indemnités compensatrices pour ses chantiers toulousains délaissés.

15. A.D. Gard, G. 219, f^o 43, concernant les dommages soufferts par Levesville « à lad ville de Tholose pour avoir mis d'autres Mes architectes à sa place à trois pris faicts qu'il a l'ung à l'Arsenac, l'autre à la maison de M. de Cadilhac, et l'autre à l'autel Nre Dame octroyé par le Chapitre ». Si les travaux à l'arsenal et à l'autel de la paroisse de la cathédrale sont depuis longtemps connus, il n'en est pas de même pour le contrat passé pour la construction d'une maison que Anne de Cadilhac possédait à Toulouse, rue du Vieux-Raisin (aujourd'hui rue de Languedoc) malheureusement disparue. Cf. Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse* (1927), 1987, I, p. 234-237.

16. A.D. Gard, G. 221. *Bail de pris faict de l'église cathédrale de Nismes pour le scindic du Chappitre de Nismes*, 14 f^o.

deux ans pour la somme de 39000 livres (16). Quelque abondantes et intéressantes que soient les précisions apportées par ce document, elles ne sauraient compenser la perte des dessins originaux révélant tous les caractères du projet. Toutefois leur lecture montre qu'il consistait, pour l'essentiel, à reproduire les dispositions de l'ancien édifice. En effet, le prix assez modéré auquel la convention fut conclue donne à penser que le bâtiment était moins ruiné que ne laissaient croire certaines pièces de procédure rédigées quelques années plus tôt pour la défense des intérêts du Chapitre (17). De fait, en plus de la façade romane et son clocher épargnés par les démolisseurs, il restait encore des éléments et des murs de l'ancienne cathédrale demeurés en place, malgré l'effondrement des voûtes, puisque, par exemple, « la muraille maîtresse du côté du vent droit » devait être « reprise sur la vieille muraille dans les maisons y jointes... » (18).

C'est ainsi que furent reconstruites en style gothique tardif, les chapelles latérales surmontées de tribunes voûtées sur croisées d'ogives, entre les profonds contreforts, et que furent percées, dans les murs gouttereaux, les fenêtres à remplage de pierre.

Pendant, tout en restant fidèle à l'esprit de l'ancien monument, on ne renonçait pas, pour autant, à apporter au plan certaines modifications demandées par le clergé pour le service du culte, comme l'agrandissement des deux sacristies et surtout du chœur.

Avant de commencer « les croupes du cœur », l'entrepreneur devait d'abord « abattre tout le queu du toit... jà fait et toutes les murailles » récemment construites par ses prédécesseurs. Il devait ensuite refonder le chœur pour « le faire plus grand et espacieux, et le former tout ainsi qu'est désigné audict dessaing », avec quatre contreforts destinés à raidir les trois pans terminaux de l'abside et à épauler « la voutte de lad croupe ».

Des précautions particulières – concernant la mise en place des cintres et le choix des matériaux – étaient prescrites pour élever la « grand voute » qui devait culminer à dix cannes au-dessus du pavé (19). « Pour la bien faire », l'entrepreneur devait poser les naissances des « grands ardobleaux et ogives qui traverseront lad. nef de l'esglise d'une encoule à l'autre... et sera tenu y mestre de fort belles et grandes pierres de Beaucaire, les plus larges et longues que fere se pourra... et par dessus lesd. ardobleaux et ogives bastir bien et duement lad voutte de brique bonne et suffisante... ». Le choix de la brique pour construire les voûtains avait été certainement recommandé par Pierre Levesville, car il avait ainsi voûté le chœur de la cathédrale de Toulouse. Le contrat stipulait également de carreler l'extrados des voûtes « en la forme qu'a esté caroinct la voutte de l'esglise St Estienne de Toulouse ». À côté de la référence significative au chantier toulousain deux fois rappelée, figurait aussi l'emploi de matériaux suivant les usages locaux du Bas-Languedoc, tels les « mallons » de terre cuite (20) destinés à carreler le sol des tribunes, alors que le chœur et la nef devaient être pavés de « bardy de Beaucaire », bien taillé et poussé » (21).

Pour accomplir la tâche qui lui était si précisément fixée, Didier Laguiolle conduisit les travaux avec tant de diligence qu'à la fin de l'année 1620, la cathédrale était pratiquement reconstruite et voûtée, si bien qu'en novembre on pouvait passer le bail à besogne des stalles du chœur (22). Les conditions semblaient désormais réunies pour que les Chanoines y puissent bientôt célébrer les offices.

C'était sans compter avec la reprise des conflits religieux qui venaient d'être ravivés par le rétablissement forcé du culte catholique en Béarn en octobre 1620. Au printemps suivant, le roi s'apprêtait à partir en campagne avec son armée dans le Sud-Ouest. Toutes les places fortes protestantes se mirent en état de résister. À Nîmes, le climat n'était plus favorable à l'achèvement des travaux.

Dans une requête présentée le 15 avril 1621 au lieutenant du Sénéchal, Didier Laguiolle déclarait qu'il avait « longuement travaillé à la fabrique de la grand esglise... jusqu'au mois de janvier dernier », mais qu'à « cause de ces manœuvres de guerre, il n'avoit pu continuer le parachèvement de lad esglise, ayant demeuré... quatre mois et plus sans rien faire aud. bastiment, et voyant la continuation des troubles, il seroict sur le point de se retirer à la ville de

17. Dans le Mémoire pour le Chapitre de 1606, il était question d'un coût de plus de 100000 livres, estimation manifestement excessive. A.D. Gard. G 221.

18. A.D. Gard, G. 220. Rapport des experts du 6 avril 1612.

19. Soit 20 mètres en la mesurant en grandes cannes. Cf. R. HYVERT, « Métrologie monumentale en Languedoc », dans *Les monuments historiques de la France*, 1961, p. 111-122.

20. Ces carreaux de terre cuite étaient aussi utilisés en Provence. Cf. Jean BOYER, *L'art religieux de l'époque classique à Aix-en-Provence*, Aix, 1972, p. 327; *Id.*, *Le baptistère d'Aix. Congrès archéologique, Aix, 1985*, Paris 1988, p. 32. « Mallons du provençal Maloun ».

21. L'entrepreneur devait « paver toutes les tribunes tant d'un costé que d'autre de mallons d'un pamp carré... et sera tenu faire une arcade d'ung pilier à l'autre à la hauteur desdictes tribunes... aux fins d'y faire une voutte en croisant d'ogives qui prendra sa naissance depuis lesd piliers jusques contre la muralhe du grand pourtal, et les ogives et arcades seront de pierre de tailhe de Beaucaire et la voutte de brique... » (f° 9). L'entrepreneur devait également « raccommoier le fronton de pierre de tailhe qu'est au dessus du grand pourtal » de la façade (f° 11).

22. Le 21 novembre 1621 fut passé le contrat des stalles et boiseries du chœur à Constantin Prat et Pierre Charbonnier. A.D. Gard, G. 220.

Béziers, lieu de son habitation, avec sa femme et enfans... jusqu'à ce qu'il plaira à Dieu nous donner la paix, et qu'il sera libre de parachever led bastiment... ». Il demandait donc, avant son départ, la vérification des travaux exécutés. Sa demande fut agréée (23). Les experts désignés rendirent leur rapport le 21 juin 1621, concluant qu'il ne restait plus à terminer que le maître-autel et son emmarchement, les « parabandes » des tribunes, les réseaux des fenêtres dont une partie était sur place prête à poser, et enfin d'achever de blanchir l'intérieur de l'édifice.

La suite des événements allait montrer que Laguiolle avait été bien inspiré de réclamer cette vérification, car, entre-temps, l'armée royale progressait vers le Midi pour aller investir Montauban, importante place forte des réformés, dont, après plusieurs vaines tentatives, elle fut contrainte de lever le siège, le 12 novembre.

La vigoureuse résistance de leurs coreligionnaires montalbanais ne fit qu'augmenter l'exaltation des esprits dans les villes où les protestants étaient détenteurs du pouvoir municipal. On ne rêvait plus que de revanche. Peu de jours après, la tension était telle à Nîmes que le 29 novembre 1621, « une troupe de religionnaires se rendit tumultueusement, sur les deux heures après midi, à l'église cathédrale et en commencèrent la démolition. Ils abattirent le couvert, dont ils emportèrent la charpente et rompirent les voûtes... » (24), n'épargnant, cette fois encore, que la façade et le clocher qui leur servait de tour de guet. En peu de temps, la cathédrale se trouva donc aussi ruinée au moins qu'après la « Michelade » de 1567...

Comme on le sait, au cours de la campagne militaire de Louis XIII en Languedoc, en 1622, la ville de Nîmes, comme ses voisines réformées, dut se soumettre. Sa cathédrale, quelques années plus tard, fit l'objet d'une seconde reconstruction, entreprise en 1638 par Laurent Le Roy (25), avant de connaître au XIX^e siècle la restauration radicale d'Henri Revoil qui a donné à l'édifice son aspect actuel.

En conclusion, on peut estimer que les documents concernant la première reconstruction de la cathédrale de Nîmes apportent des renseignements intéressants à un double point de vue.

D'abord, en ce qui concerne l'édifice lui-même, il apparaît que le projet établi alors était, en très grande part, une reconstruction à l'identique, attestant ainsi, en ce début du XVII^e siècle, l'attachement de la population nîmoise aux formes et aux solutions constructives héritées du gothique méridional.

Le dossier offre, par ailleurs, un assez vaste panorama des maîtres d'œuvre actifs à cette époque dans le Bas-Languedoc principalement. Si, parmi eux, le Maître des ouvrages du roi Guichard Baudan ne sortit pas grandi de cette affaire, en revanche Didier Laguiolle sut montrer son efficacité dans cette éphémère réalisation qui fut peut-être le point culminant de sa carrière. Quant à Pierre Levesville, dont on a pu mesurer ici l'incontestable réputation, son intervention à Nîmes, ajoute un nom de plus à la liste des cathédrales du midi de la France dont il s'est occupé.

23. A.D. Gard, G. 220, « Verbal » des travaux effectués par Didier Laguiolle, 15 et 21 juin 1621. Les experts désignés furent Pierre Reboul marchand, François Gibelin et Antoine Alibert, M^e maçons et Etienne Malhet M^e menuisier « habitans de la ville de Nismes ». Ils notèrent aussi que la porte d'entrée restait à faire et que la voûte de l'église ne s'élevait qu'à la hauteur de 9 cannes 7 pans, au lieu des 10 cannes portées par le contrat.

24. MÉNARD, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. V, § XLIV, p. 372.

25. Archives nationales, E 127 A. Arrêt du Conseil du roi du 14 novembre 1635 concernant l'imposition prévue pour la seconde reconstruction de la cathédrale de Nîmes. Il fut suivi de lettres patentes du 31 janvier 1636 sur le même sujet. La charge de l'entreprise fut confiée à Laurent Le Roy moyennant la somme de 59 500 livres (A.D. Gard, G. 1349). Ce maître maçon était originaire d'Apt. Cf. Corine POTAY, *op. cit.*, 1991, p. 217.